

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 3 Septembre 2020

Date d'affichage 3 Septembre 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 24 (+ 4 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200909-DEL-20-09-09-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/09/2020

Affichage : 15/09/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le NEUF SEPTEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Dominique MORANCE (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Thierry BODIN.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE POUR LA COMMUNE DE LA FERTE-BERNARD

Le Conseil municipal,
Vu le rapport du maire.

Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 24 juillet 2020. Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ».

RAPPELLE que cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le Ministère de la défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Monsieur REVEAU, propose la candidature de Monsieur Gaëtan THOMAS, ayant formulé sa demande de représenter la commune en tant que correspondant défense.

Monsieur REVEAU demande si d'autres candidats ont l'intention de se présenter : aucune autre candidature n'est formulée.

Monsieur Gaëtan THOMAS déclare ne pas vouloir prendre part au vote.

Monsieur REVEAU fait procéder aux opérations de vote à bulletin secret. Le nombre de conseillers municipaux appelés à voter est de 24 incrémenté de 3 pouvoirs. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27

Monsieur Gaëtan THOMAS est élu « correspondant défense » par 27 voix.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 27

Voix contre : 0

Abstention : 0

Désigne Monsieur Gaëtan THOMAS « correspondant défense » pour la commune de La Ferté-Bernard.

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU